

Retour à la réalité pour les marchés cet été

La volatilité observée au cours de l'été nous a rappelé l'importance des fondamentaux tels que les bénéfices des entreprises et la croissance économique. Nous pensons que les investisseurs doivent rester prudents et favoriser les segments à prix attractifs.



Amundi Investment Institute



Obligations d'État : la flexibilité est clé

Certains segments des marchés sont chers mais, dans l'ensemble, nous pensons que les bons du Trésor américain et les obligations européennes offrent des rendements potentiellement attrayants et présentent des avantages en termes de diversification*. À ce stade, il convient de faire preuve de flexibilité avec les obligations d'État, en fonction de l'évolution des marchés.



Chercher à tirer parti de la rotation des marchés d'actions

En raison d'une légère décélération de l'économie américaine et de l'amélioration des bénéfices, les investisseurs pourraient se détourner des valeurs technologiques américaines onéreuses au profit des valeurs décotées américaines et de zones géographiques telles que l'Europe, le Japon et les marchés émergents.



Les obligations d'entreprises européennes sont bien positionnées

Les obligations d'entreprises sur des marchés tels que celui de l'Union européenne offrent un potentiel de rendement et des valorisations intéressantes. Les investisseurs devraient cependant privilégier les entreprises de qualité capables de maintenir d'importants flux de trésorerie.



Les divergences au sein des marchés émergents favorisent cette classe d'actifs

La croissance à plusieurs vitesses des pays émergents est source d'opportunités, en particulier avec les baisses de taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui se profilent. Côté actions, des pays comme l'Inde et l'Indonésie offrent de belles perspectives. La dette des pays émergents (Brésil, Pérou) est également attrayante mais nécessite une approche sélective.



Pas d'optimisme excessif, il faut se concentrer sur les fondamentaux



Avec une position légèrement positive sur les actifs à risque, nous voyons des opportunités dans certains segments. Les investisseurs devraient également rester diversifiés*, avec des actifs tels que l'or, pour faire face à la volatilité liée aux élections américaines et aux risques géopolitiques.

Glossaire

- 1. Rotation** : changement d'allocation des portefeuilles des investisseurs d'un segment du marché ou d'une classe d'actif à un/une autre.
- 2. Bons du Trésor américain** : désigne les obligations d'État émises par les États-Unis.
- 3. Action décotée** : désigne une stratégie d'investissement dans des entreprises dont le prix de l'action est jugé trop bas et dont le potentiel de reprise est intéressant.
- 4. Obligation de qualité** : désigne les titres dont la notation par Standard & Poors est supérieure ou égale à BBB- et considérés par eux comme présentant un faible risque de non-remboursement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

*La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Date de publication : 13 septembre 2024

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

En savoir plus sur Amundi Asset Management :
https://www.amundi.fr/fr_part

